	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	<b>Séance publique du 30 septembre 2022</b>	<b>N° 2022-581</b>

Convocation du 23 septembre 2022

Aujourd'hui vendredi 30 septembre 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Bernard-Louis BLANC, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES  
M. Didier CUGY à Mme Anne LEPINE  
Mme Françoise FREMY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Baptiste MAURIN  
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE  
M. Michel LABARDIN à M. Jérôme PEScina  
M. Guillaume MARI à M. Patrick PAPADATO  
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Christian BAGATE  
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE  
Mme Nadia SAADI à M. Alain GARNIER  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA


**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Pierre HURMIC à Mme Céline PAPIN de 11h30 à 14h30 et à partir de 17h45  
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Isabelle RAMI à partir de 18h05  
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 15h30  
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Brigitte BLOCH de 15h10 à 18h45  
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 18h45  
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Patrick LABESSE à partir de 17h40  
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Véronique FERREIRA à partir de 14h30  
Mme Claudine BICHET à M. Patrick LABESSE de 12h15 à 14h30  
Mme Claudine BICHET à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 19h 05  
Mme Brigitte BLOCH à Mme Eve DEMANGE de 12h55 à 14h30 et à partir de 18h45  
Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Myriam BRET à partir de 17h30  
Mme Andréa KISS à Mme Tiphaine CORNACCHIARI à partir de 18h10  
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h20  
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h30  
Mme Amandine BETES à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h35  
M. Bernard-Louis BLANC à M. Olivier CAZAUX à partir de 10h15  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatiha BOZDAG de 12h45 à 15h et à partir de 17h10  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Pascale BRU de 11h50 à 14h30 et à partir de 18h30  
M. Alain CAZABONNE à M. Max COLES à partir de 12h30  
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h10  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 14h30 et à partir de 17h10  
M. Christophe DUPRAT à M. Franck RAYNAL à partir de 11h15  
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI jusqu'à 11h45  
M. Nicolas FLORIAN à Mme Géraldine AMOUROUX de 12h55 à 16h20  
M. Nicolas FLORIAN à M. Kévin SUBRENAT à partir de 16h20  
M. Frédéric GIRO à M. Serge TOURNERIE à partir de 14h30  
M. Laurent GUILLEMIN à M. Cyrille JABER de 14h30 à 16h et à partir de 17h  
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN de 11h15 à 12h40  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUQUIN de 13h20 à 15h20 et à partir de 18h20  
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Camille CHOPLIN de 11h15 à 12h15  
M. Jacques MANGON à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 16h  
Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h40  
M. Patrick PUJOL à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h30  
Mme Marie RECALDE à M. Alexandre RUBIO à partir de 14h30  
M. Bastien RIVIERES à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h20  
M. Fabien ROBERT à M. Gwénaél LAMARQUE jusqu'à 16h40  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Tiphaine CORNACCHIARI jusqu'à 12h  
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h10  
M. Thierry TRIJOLET à Mme Christine BOST à partir de 16h40

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Dominique ALCALA à partir de 18h45  
Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 18h45  
M. Christian BAGATE à partir de 19h20  
Mme Christine BONNEFOY à partir de 19h05  
Mme Fatiha BOZDAG à partir de 19h05  
M. Alain CAZABONNE à partir de 17h40  
M. Max COLES à partir de 17h40  
M. FLORIAN à partir de 16h20  
M. Michel LABARDIN à partir de 17h30  
M. Jacques MANGON à partir de 18h20  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à partir de 19h20  
M. Jérôme PEScina à partir de 17h30  
M. POIGNONEC à partir de 17h30  
M. Benoît RAUTUREAU à partir de 18h45  
Mme Agnès VERSEPUY à partir de 18h45

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 30 septembre 2022</b>	<b>Délibération</b>
	Direction de la multimodalité  <b>Service modes actifs</b>	<b>N° 2022-581</b>

---

**Subvention des 4 Maisons de mobilité (Cycles et Manivelles, Léon à Vélo, EtuRécup, Vélo-Cité) - Décision - Autorisation**

---

Madame Isabelle RAMI présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le réseau de maisons des mobilités a pour objectif de promouvoir l'usage du vélo et des différents modes de déplacement alternatifs à l'automobile sur l'ensemble du territoire, ainsi que le prêt gratuit de vélo à l'échelle métropolitaine. Il est aujourd'hui composé de 4 lieux animés par des associations :

- à Bègles : par l'association Cycles & Manivelles créée en 2013,
- à Pessac : par l'association Etu'Récup créée en 2014,
- à Mérignac : par l'association Léon à vélo créée en 2017,
- sur les communes du Grand projet des villes (GPV) Rive Droite (Bassens, Lormont, Cenon et Floirac) : par l'association Vélo-Cité créée en 1980.

*Il est précisé que la subvention, objet de la présente délibération vient en complément des subventions attribuées par le conseil métropolitain du 7 juillet 2022 à Vélo-Cité mais qui concernent d'autres actions dont la fête du vélo.*

En juin 2018, le Conseil de Métropole avait approuvé les conventions de financement pour les années 2018 à 2020 pour les associations Cycles & Manivelles, Etu'Récup et Vélo-Cité, puis en mars 2019, pour l'association Léon à Vélo, laquelle a démarré son activité en septembre 2019 (convention couvrant les années 2019 et 2020).

Ainsi, depuis 4 ans, ces maisons des mobilités sont subventionnées par Bordeaux Métropole à hauteur de 55 000€/an pour avoir mis en œuvre les actions suivantes :

- développer des animations, prestations et interventions liées au vélo et aux mobilités alternatives auprès des habitants des communes environnantes : accueil-information, atelier de réparation participatif, collecte de vélos et valorisation des pièces, prêt de vélos et d'accessoires, vélo-école, formation...,
- être les relais du prêt de vélos métropolitains rendu par la Maison métropolitaine des mobilités alternatives (MAMMA), lors d'une permanence hebdomadaire,
- participer au réseau des MAMMA par le partage de connaissances et d'expériences avec les autres parties prenantes,
- communiquer sur l'ensemble des services de mobilités disponibles sur le territoire métropolitain auprès des différents publics.

Bordeaux Métropole, de son côté :

- gère le prêt gratuit de vélos métropolitains (constitution des dossiers, gestion du parc de vélos...),
- coordonne le réseau des Maisons des mobilités : met en relation les différents

acteurs, assure le partage de connaissances, aide à la mise en place du réseau et à la création de nouveaux services ou animations...

- valorise les services et animations des Maisons des mobilités par le biais d'actions de communication,
- fournit aux associations des documents d'information et de communication.

## Bilan des actions menées en 2021

A ce jour, les associations comptent 5 279 adhérents (4 087 en 2020) dont :

- 414 pour Léon à Vélo,
- 3 049 pour Etu 'Récup,
- 684 pour Cycles et Manivelles,
- 1 132 pour Vélo-cité.

Pour mémoire, il n'est pas nécessaire d'être adhérent pour bénéficier des services des maisons du vélo.

Malgré une année 2021 partiellement perturbée par la situation sanitaire, le soutien de Bordeaux Métropole à ces 4 associations a notamment permis au cours de cette année :

- le fonctionnement des 4 associations (environ 10 salariés permanents et des milliers d'heures de bénévolat effectués par plus de 200 personnes),
- l'apprentissage du vélo au travers l'organisation de vélo-école et ateliers de remise en selle,
- l'organisation de stages intensifs afin d'accompagner des actifs souhaitant changer de mode de déplacement pour aller au travail,
- l'apprentissage du vélo en milieu scolaire avec des interventions dans plusieurs écoles de la Métropole,
- la tenue d'environ un millier d'ateliers de réparations collaboratifs et participatifs,
- la contribution régulière à la conception de certains aménagements cyclables, à l'occasion de réunion de concertation ou via des avis sur les projets de voirie transmis par la Métropole,
- des interventions dans environ 200 entreprises pour promouvoir l'usage du vélo dans les déplacements domicile-travail et professionnels,
- l'organisation de manifestations et d'événements de promotion du vélo avec notamment la fête métropolitaine du vélo, la fête du vélo de Bègles, de Pessac, des bourses du vélo...

## 2022, première année du troisième plan vélo

Le 3e plan vélo métropolitain, approuvé le 25 novembre 2021, entend poursuivre les nombreuses actions développées au travers des plans vélo précédents pour le développement d'aménagements cyclables ou de services aux cyclistes entre autres, ainsi que le soutien aux associations qui animent des maisons des mobilités sur le territoire.

Bordeaux Métropole et les 4 maisons des mobilités ont ainsi décidé de poursuivre le travail en réseau entamé en 2017 pour les prochaines années et d'y inclure d'autres maisons qui pourraient se créer à l'initiative d'une ville et d'une association (dans le cadran Nord-Ouest de l'agglomération notamment qui en est dépourvu).

Il vous est ainsi proposé de renouveler en 2022 le soutien de Bordeaux Métropole à hauteur de 55 000 € au projet de chacune des 4 associations Cycles & Manivelles, Etu'Récup, Léon à Vélo et Vélo-Cité.

Dans le tableau ci-dessous, il est rappelé les principaux indicateurs financiers des 4 projets en 2022.

Budget 2022 Cycles &	Budget 2022 Etu'Récup	Budget 2022 Léon à vélo	Budget 2022 Vélo-Cité
-------------------------	--------------------------	----------------------------	--------------------------

	Manivelles			
Budget global (charges directes affectées)	138 500 €	165 065 €	115 505 €	71 462 €
Charges de personnel / budget global	82,9 %	85,1 %	65,8 %	87,9 %
Participation de Bordeaux Métropole / budget global	39,7 %	33,3 %	47,6 %	76,9 %
Participation du Département de la Gironde ou de la Région / budget global	16,5 %	12,6 %	0 %	0 %
Participation des communes / budget global	7,2 %	5,2 %	22,6 %	7,3 %

Les conventions annexées au présent rapport précisent les obligations de chaque partie signataire et plus particulièrement les modalités de participation de Bordeaux Métropole au financement aux programmes d'actions des 4 associations pour l'année 2022. Elles soulignent également l'engagement de chaque association à promouvoir leur partenariat avec Bordeaux Métropole dans toute publication ou manifestation publiques.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé Mesdames et Messieurs de bien vouloir, si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1611-4 et L. 5217-2,

**VU** la délibération n°2015/0252 du Conseil de Bordeaux Métropole du 29 mai 2015 adoptant le Règlement Général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

**VU** les demandes de subvention des associations Cycles & Manivelles, Etu'Récup, Léon à vélo et Vélo-Cité réceptionnées en juillet 2021,

**VU** la délibération n°2021-430 du Conseil de Bordeaux Métropole du 23 septembre 2021 portant adoption du schéma de mobilités,

**VU** la délibération n° 2021-736 du Conseil de Bordeaux Métropole du 25 novembre 2021 portant adoption du 3ème plan vélo métropolitain 2021-2026,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** Bordeaux Métropole, en cohérence avec le schéma des mobilités et le plan vélo métropolitain, souhaite soutenir les actions de ces associations,

#### **DECIDE**

**Article 1** : d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 55 000 € aux associations Cycles & Manivelles, Etu'Récup, Léon à Vélo et Vélo-Cité pour l'animation des maisons des mobilités respectivement de Bègles, Pessac, Mérignac et de la Rive droite, au titre de l'année 2022.

**Article 2** : d'approuver les projets de convention annexés au présent rapport.

**Article 3** : d'autoriser le Président à signer les conventions de partenariat entre Bordeaux Métropole et les associations Cycles & Manivelles, Etu'Récup, Léon à Vélo et Vélo-Cité.

**Article 4** : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2022, chapitre 65 article 65748, fonction 844.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 septembre 2022

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>6 OCTOBRE 2022</b>	Pour expédition conforme, la Conseillère déléguée,  Madame Isabelle RAMI
<b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>6 OCTOBRE 2022</b>	